



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru

Président

Docteur Nicole Smolski

Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 JUILLET 2008

RETRAITE : LE REFUS D'UNE REFORME A LA HUSSARDE

Pendant les vacances d'été, le gouvernement espère publier les textes officiels finalisant la réforme de l'IRCANTEC. Cette réforme fut ajournée en 2005 suite à la mobilisation des PH. **Depuis aucun calendrier de concertations en vue d'une négociation ne fut proposé aux partenaires sociaux.**

L'épure actuelle de la réforme gouvernementale propose une augmentation de la valeur d'achat du point, une diminution du rendement des actifs, le tout pour déboucher sur une diminution programmée, de la pension de reversion, en dessous de 40% de la valeur du dernier salaire.

On est bien loin de l'objectif de la Loi Fillon de 2003: assurer une pension de reversion à la hauteur de 60% du dernier salaire !

Cette réforme est un recul historique des pensions futures des praticiens hospitaliers,

- Alors que les perspectives pour l'IRCANTEC semblent plus rassurantes qu'en 2005
- Alors que les promesses **d'élargissement de l'assiette aux astreintes** ne sont toujours pas respectées, ainsi que **les mesures pour les temps partiels ou la proratisation des temps réduits,**
- **Alors que la pénibilité liée à la permanence des soins n'est toujours pas reconnue et concrétisée par une durée maximale de 40 annuités pour obtenir une retraite à taux plein !**
- Alors que 85% des médecins hospitaliers senior de 55-65 ans travaillent, participant largement à la solidarité nationale,
- A l'heure où plus de 15% des postes mis au concours sont laissés vacants,

Les médecins hospitaliers s'alarment des conséquences à très court terme sur l'attractivité des carrières médicales hospitalières, et sur la rupture de contrat moral établi lors de l'entrée dans la carrière hospitalière. **Le SNPHAR ne laissera pas enterrer en trois réunions le système de retraite des PH !**

Le SNPHAR demande solennellement l'ouverture de vraies négociations, afin de débattre dans le sérieux, le calme et le respect de notre représentativité.

Des solutions seront à proposer pour répondre à l'évolution démographique. Nous saurons les porter à tous les interlocuteurs. **Mais en cas de blocage,** le SNPHAR appellera tous les médecins hospitaliers à **une mobilisation forte et digne** sur ce sujet aussi sensible qu'est l'évolution de notre système de retraite.

Dr Michel Dru
Président du SNPHAR

Dr Nicole Smolski
Vice-Présidente du SNPHAR

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
[✉ michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
[✉ nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)